



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

19 MAI 2026



ID : 085-200023778-20260512-DCB2026\_03\_21-DE

**RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2026 03 21**  
**Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération**  
**Lors de sa réunion du 12 mai 2026**  
*(en application de la délibération du Conseil Communautaire*  
*en date du 9 avril 2026 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 5 mai, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Kathia VIEL, Nathalie PONCET, Philippe MOREAU, Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Laëtitia MARECHAL, Walter SCHOEPFER, Pierrick PHILIPPE (*en remplacement de Thierry FAVREAU*), Jean-François BIRON, Laurent DURANTEAU.

**Excusés** : Thierry BIRON, Thierry FAVREAU.

**Convention de partenariat entre le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et Trivalis pour l'accueil de la Team Trivaou sur le littoral vendéen**

Depuis l'extension des consignes de tri, la production de déchets des citoyens a évolué. En Vendée, on a observé une forte diminution des ordures ménagères résiduelles entre 2018 et 2024 (- 22 kg / habitant). Mais il reste encore de nombreux déchets qui pourraient être valorisés, voire réduits à la source (cotons, produits hygiéniques menstruels, etc.). Côté emballages, le ratio est passé de 22 kg / an / habitant en 2014 à 44 kg / an / habitant en 2024, déplaçant ce flux des ordures ménagères à la poubelle jaune. Ces emballages à usage unique sont toujours de plus en plus nombreux à être mis sur le marché.

Chaque été, la Vendée accueille des centaines de milliers de touristes sur son territoire.

Les consignes de tri et les couleurs des bacs pouvant être différents selon le lieu de résidence en France, Trivalis a souhaité déployer, depuis 2023, une équipe d'animateurs afin de sensibiliser les touristes sur les gestes de tri en Vendée et de leur donner des astuces pour réduire leur production de déchets pendant leur séjour.

Cette équipe, dénommée la Team Trivaou et composée de quatre animateurs, sillonnera le littoral vendéen à vélo. Chaque binôme aura un secteur littoral dédié et pourra être amené occasionnellement à être présent, sans vélo, sur des événements phares organisés au sein de la collectivité. Du dimanche 5 juillet au lundi 24 août 2026, les binômes déambuleront dans les centres-villes, sur les remblais, près des sites touristiques, etc. À travers des jeux et divers supports de communication, la Team Trivaou incitera les passants à adopter les bons gestes de tri en Vendée et à changer leurs habitudes pour réduire leurs déchets.

L'accueil de la Team Trivaou s'opère dans le cadre d'un partenariat entre Trivalis et les collectivités.

Une convention doit être établie entre Trivalis et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération afin de déterminer les engagements de chacune des parties dans le cadre de cette opération qui se déroulera du vendredi 3 juillet 2026 au mardi 21 juillet 2026 sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération. Ainsi, dans le cadre de cette convention conclue à titre gracieux, la Communauté d'Agglomération s'engage notamment à coorganiser, avec Trivalis, le passage de la Team Trivaou sur le territoire, à l'occasion d'un rendez-vous organisé en amont par Trivalis, et à mettre à disposition un local de 10 m<sup>2</sup> minimum permettant le stockage des 2 vélos dont un cargo fermant à clé.

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**  
ZAÉ du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau Communautaire est invité à délibérer pour approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe pour l'accueil de la Team Trivaou sur le littoral vendéen, à intervenir sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

**Le Bureau Communautaire,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,**

**Vu la délibération n° 2026-03-08 en date du 9 avril 2026 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,**

**Vu le projet de convention soumis,**

**Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Collecte en séance du 24 février 2026,**

**Vu l'exposé ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver les termes de la convention de partenariat sans contrepartie financière ci-jointe pour l'accueil de la Team Trivaou sur le littoral vendéen à intervenir sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour la saison estivale 2026 ;**

**Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tout document se rapportant à cette décision.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

**Certifié exécutoire par le Président compte tenu :**

- de la transmission au contrôle de légalité le : 19 MAI 2026
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 19 MAI 2026

Givrand, le 18 mai 2026

Le Président,

François BLANCHET



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*